

CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 25 Janvier 2019

Présents : A Flacher J Gery CH Chenevier, J Giraud, N Degand , S Royet, P Dupinay, V Canet, D Choron, P Batier , J Limone

Excusés G Manaranche (pouvoir à Annick FLACHER)

Absente : S Angiboust

Droit de préemption urbain sur lequel la mairie s'est prononcée depuis la dernière réunion du conseil :

Deux demandes, l'une portant sur une maison du Bourg (parcelle B1531) et l'autre sur un terrain à la Chavannerie (parcelles A1490 et A1491)

Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 :

Ce contrat doit être signé par toutes les collectivités bénéficiaires. Il est rétroactif au 1er janvier 2018 et conclu pour 4 ans, jusqu'à fin 2021.

Il encadre l'accueil et toutes les activités pour les jeunes jusqu'à 17 ans révolu et permet aux familles de bénéficier des aides de la CAF. Accord voté par le conseil pour le renouvellement de ce contrat.

Restes à réaliser budgets 2018 – Investissement (commune et assainissement)

<u>Budget assainissement</u> : restes à réaliser en dépenses	118000 €
Restes à réaliser en recettes	75000 € (CD42 et Agence de l'Eau)
<u>Budget commune</u> : restes à réaliser en dépenses	84060 €
Dont achats de terrains	10000 €
Extension réseau électrique	5000 €
Travaux Choron	69060 €
Restes à réaliser en recettes	7000 €

Démolition immeuble en ruine à Choron pour réalisation d'un parking de 5 à 6 emplacements, recours à un maître d'œuvre :

Le bornage, en présence des différentes parties (propriétaire, voisin et mairie) a eu lieu lundi 21 janvier dernier par le cabinet JULIEN.

Afin de conduire dans les meilleures conditions cette opération délicate, particulièrement la démolition du fait de la maison voisine appuyée sur la partie en ruine, le conseil décide d'avoir recours à un maître d'œuvre. L'atelier Chouette qui connaît bien la commune sera contacté et une proposition d'intervention lui sera demandée.

Autorisation de dépenser en investissement avant le vote du budget 2019 (avril prochain)

Achat d'un photocopieur pour remplacer celui de l'école d'un montant de 1500 € HT et éventuellement le remplacement de l'aspirateur qui donne des signes de faiblesse

Suppression de l'Emplacement Réservé n°4 du PLU à Boudié :

Cet emplacement réservé figurait déjà sur le POS de 1994. Il a été repris sur le PLU voté en octobre 2017. A l'occasion d'une succession et d'un partage, il est clairement apparu que la position de cet emplacement n'était pas judicieuse et qu'il valait mieux envisager une autre trajectoire, en accord avec les propriétaires concernés.

Accord du conseil pour un Prix estimé à 700 euros pour 189 m2 sur 2 parcelles distinctes.

Questions diverses

Chantier Choron réseau séparatif et aménagement de voirie : démarrage des travaux début mars, fin prévisible juillet 2019. 76400 € de subventions ont été obtenues (CD42 et Agence de l'Eau) qui s'ajoutent aux 65000 € d'enveloppe territorialisée du CD42.

Site internet : le groupe de travail en charge du dossier est en train de bâtir l'architecture du site ; commerçants et artisans ainsi que les associations vont être sollicités individuellement afin de figurer, s'ils le souhaitent sur le site. A suivre.

Prise en compte de la dénomination des rues et de la numérotation des habitants par le système Tom Tom Mappy : elle est en cours.

Défense extérieure contre l'incendie : elle est de la compétence de la commune. Un arrêté municipal devra être pris d'ici le mois de mai, avec repérage de tous les points d'incendie à répertorier (coordonnées lambert 93), numérotation de tous les poteaux)

Recours PLU Commune/S. VIRET : l'audience est fixée au mardi 29 janvier 2019.

Gestion de l'eau potable à partir de 2020 sur le territoire de la CCPR : la CCPR a opté, à une large majorité, pour une délégation de service public.

Consultation citoyenne : un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture

PROCHAINE REUNION : VENDREDI 1^{ER} MARS 2019, à 20 h

